

## JOSEPH COLLEYE

### Le départ d'un éminent confrère

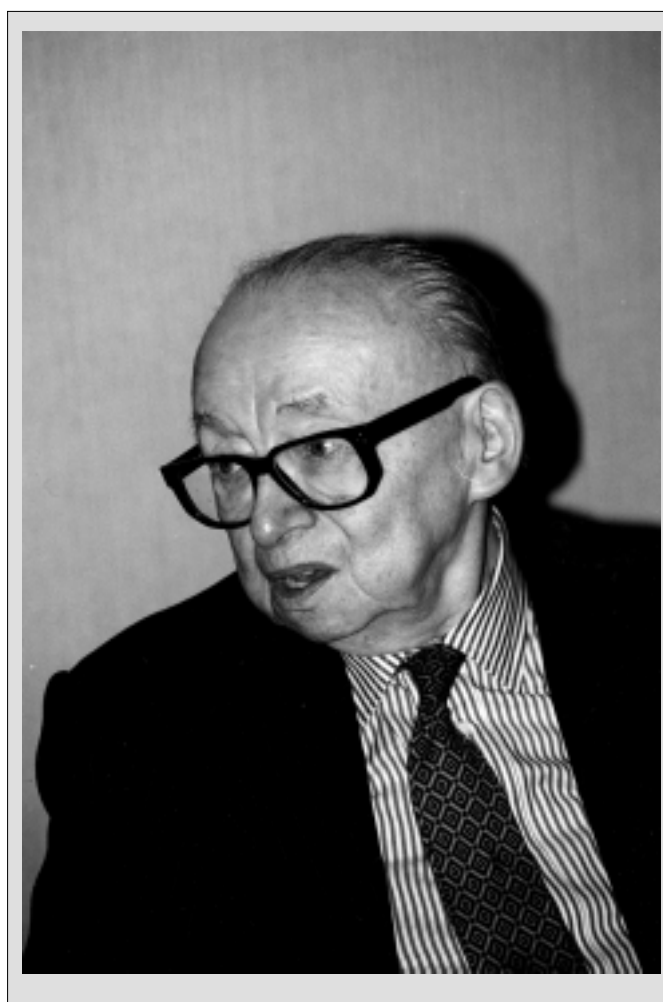
Certains d'entre vous le savent déjà : un éminent confrère, Joseph Colleye, grande figure de nos professions économiques et Président fondateur de l'Ordre des Experts-Comptables et Comptables Brevetés de Belgique n'est plus. A l'âge de 93 ans, ce grand monsieur de la comptabilité nous a, hélas, définitivement quittés.

Dans l'hommage que lui a rendu notre confrère et ancien président de l'IEC, Raymond Krockaert, je relèverai quelques propos tenus en 1970, date à laquelle, notre regretté confrère Joseph Colleye a reçu la distinction de Doyen d'honneur du Travail :

*"Joseph Colleye a du mérite personnel et il possède des qualités exceptionnelles d'énergie ; d'opiniâtreté et d'ardeur au travail. Son enthousiasme et son optimisme, assortis à ses compétences et à sa volonté, ont été les leviers de ses actions. Œuvre de dévouement en faveur du perfectionnement des professionnels de la comptabilité, la dominante de son caractère était d'être un homme de devoir, qui a donné la pleine mesure de ses moyens dans les différents organes qui ont régulé la profession comptable. Son zèle l'animait sans cesse avec une autorité qui n'avait pas à s'affirmer, parce qu'elle est faite de l'admiration de ceux qui l'ont rencontré."*

Pour les plus jeunes de nos confrères qui n'ont pas eu la chance de rencontrer Joseph Colleye, je puis affirmer que cet hommage était particulièrement juste. La devise de Joseph Colleye s'exprimait d'ailleurs en peu de mots : "servir la profession, en élever le standing et en perfectionner les techniques; servir la profession et la nation en mettant ces techniques au service de la productivité".

La jeune génération l'ignore sans doute, mais c'est à l'initiative de Joseph Colleye, qu'en 1958, s'est tenue, au sein de



l'Exposition Universelle de Bruxelles, les "Journées de la Comptabilité". Lors de ces journées, des confrères français, néerlandais, italiens, espagnols, portugais, luxembourgeois, suisses, tchèques et hongrois, avaient tenu à apporter leur soutien à cette initiative belge. A l'époque, une délégation soviétique avait également participé à cette manifestation dont le rayonnement contribua à l'épanouissement de la profession comptable en Belgique et à faire mieux connaître nos professions et leur organisation au-delà de nos frontières.

La carrière de feu notre confrère Joseph Colleye fut très riche et d'une extraordinaire rectitude. Il nous est impossible de la résumer en trop peu de mots. Parmi ces principales réalisations, je relèverai entre autres que c'est à son initiative, en 1975, que l'Ordre des Experts-Comptables et Comptables Brevetés de Belgique attacha un intérêt tout particulier à la mise au point et à la mise en œuvre de la réglementation comptable et à la mise en application du plan comptable minimum normalisé. Durant la même année, Joseph Colleye fut également l'éditeur de la première traduction, en français, du premier traité de comptabilité par parties doubles réalisé par Luca Pacioli, et imprimé à Venise en 1494. Cette traduction fut l'œuvre de trois collègues de Joseph Colleye. Leur travail ardu permit cette première édition dont le texte participa intégralement, par la suite, à l'édition de luxe éditée en 1994, cette fois par l'Institut des Experts-Comptables en la circonstance du 500<sup>ème</sup> anniversaire de l'édition première de Luca Pacioli. L'importance des travaux de Luca Pacioli fut d'ailleurs soulignée, en 1994, par le quotidien britannique "Financial Times" qui citait Luca Pacioli, parmi les personnalités qui avaient le plus marqué l'évolution du monde économique moderne.

A noter également que M. Joseph Colleye fut le premier expert-comptable à siéger, en 1976, à la Commission des Normes Comptables et à lui apporter ainsi toute sa science et son enthousiasme dans l'unique but de faire progresser le droit comptable en Belgique. Aux côtés de Monsieur Guy Gelders qui, pendant plus vingt années, présida cette Commission, Joseph Colleye apporta donc une contribution importante à la création et à l'évolution du droit comptable.



Bien entendu, il ne s'agit là que de quelques exemples pris au hasard d'une riche carrière. Les mérites et les services rendus par Joseph Colleye à notre profession sont en effet si innombrables que nous manquerions de place ici pour toutes les remercier. Si sa vie a pris fin en 2001, ses amis, ses proches, et ses confrères savent néanmoins l'importance de la reconnaissance qu'ils doivent à Joseph Colleye.

Nous ne comptons pas l'oublier et en cette période de fin d'année, je souhaitais exprimer – en mon nom personnel mais également au nom de tous les membres de l'Institut - à l'égard de la famille de Joseph Colleye mes plus sincères condoléances.

Au-delà de l'ami et du confrère, nous sommes conscients que c'est un guide que notre profession a perdu en cette fin d'année.

Johan De Leenheer  
Président